

Les mille sources de la Colère

NOVEMBRE 2009

Trésorerie Générale : ça caille !

Courant octobre, s'il n'a pas gelé dans les bureaux, on a sans doute atteint le degré zéro en matière de gestion prévisionnelle et de logistique. Il aura fallu attendre qu'il fasse réellement froid pour se rendre compte que la chaudière était hors service. Bilan de l'opération : quelques jours pendant lesquels la température dans les bureaux était largement inférieure au minimum que sont en droit d'attendre les agents.

Mais peut-être fallait-il voir cela comme un exercice d'entraînement. En effet une affiche l'annonce avec grandiloquence sur la porte d'entrée : les fenêtres du bâtiment vont être changées ! Le choix de la période peut paraître étrange, même le quidam de base préfère réserver ce type d'opération pour le printemps ou l'été, mais il y a urgence : les travaux font partie du plan de relance anti-crise. Que les personnels de la Trésorerie Générale se rassurent : le sacrifice de quelques degrés celsius ne sera pas vain, il permettra à l'économie mondiale de repartir sur de bonnes bases. Il n'y a plus qu'à espérer que cette dernière ne soit pas trop ingrate...

Cité administrative de Tulle : Pas mieux...

La valeur sûre : quand les « radiateurs » de la cité fonctionnent, c'est toujours le même vacarme. On n'atteint pas le niveau d'un réacteur d'A380 au décollage mais c'est suffisant pour dégrader de manière substantielle des conditions de travail déjà médiocres.

La nouveauté de la saison 2008/2009 : l'air ainsi soufflé est à peine plus chaud que la température extérieure... L'isolation du bâtiment étant inexistante, la température des bureaux est fonction de son exposition et du climat extérieur.

Il a été décidé en haut lieu que le conseil de cité était un conciliabule de directeurs et que les agents ou leurs représentants n'y étaient pas les

bienvenus. Pire, nous ne sommes même pas informés des décisions qui y sont actées !

Comme la plupart de ses membres sont des directeurs qui ne travaillent même pas dans les locaux de la cité, on peut supposer qu'ils dissertent à longueur de réunions plus de ratios d'occupation et de coûts de fonctionnement que de nos conditions de travail.

La communication préfectorale voudrait nous faire croire que l'on peut traiter la question des conditions de travail sans associer les agents : la dure réalité vient nous rappeler tous les jours le contraire.

Bilan de la campagne IR

C'est à la demande de la CGT cette question à été inscrite à l'ordre du jour d'un CTPD sans attendre la prochaine campagne. La direction locale admet quelques sources de dysfonctionnements d'autant plus facilement qu'elle n'en est pas à l'origine. On peut citer à ce titre l'envoi d'une seule 2042 par contribuable et le manque de lisibilité du nouvel avis. Ces deux « innovations » ont clairement engendré des incompréhensions qui ont été source de travaux supplémentaires.

De toute façon, il ne vaut pas mieux laisser trop longtemps phosphorer notre hiérarchie locale sur les méthodes de travail. Les agents se plaignent d'une pause méridienne trop courte ? Il est envisagé de supprimer ladite pause !!! Chers directeurs, votre efficacité et votre imagination pour régler nos problèmes nous laissent pantois... Sur le fond du sujet, c'est à dire les moyens donnés aux agents pour mener à bien leurs missions, on serait plutôt dans le persiste et signe. S'il est admis que la campagne est une période de travail toujours plus élevée pour les collègues des secteurs, on ne compte que sur leur bonne volonté pour atteindre les objectifs.

Si cette surcharge ponctuelle pouvait paraître acceptable par le passé, la donne n'est plus la même aujourd'hui. Avec la juxtaposition des

réformes (fusion CDI/CDIF, mise en place des SIP) se rajoutent également les périodes de charge. La direction devrait donner aux collègues les moyens de mener leurs missions dans des conditions de travail acceptables. Au lieu de cela, il y a fort à parier que lors du prochain CTPD sur les suppressions d'emplois, la diminution de 5 ou 10 emplois supplémentaires sera encore validée par nos directeurs, le petit doigt sur la couture du pantalon...

Haute Corrèze : paradis fiscal ?

Le CTPD du 9 novembre a donné lieu à un exposé laborieux de la part de la parité administrative qui a tenté de démontrer qu'Ussel n'est pas devenu un désert fiscal et que Tulle ne le deviendra pas, après les déplacements successifs de l'ICE à Tulle et depuis septembre 2009 à Brive.

Après avoir vidé les services (suppression du cadre A à Ussel, un contrôleur se retrouvant seul) et dans un but de bien être des agents (sic), l'ICE a été regroupée à Tulle, puis ce même service étant passé de plus de 5 agents en 2006 à 3 en 2008, un nouveau regroupement sur Brive s'est imposé ! Prochaines étapes : Limoges et Bordeaux ? Dans cette politique de l'accordéon, la DGFIP excelle ! Pour quel résultat ? Si les travaux pérennisés par la présence des SIE n'ont pas trop soufferts de cette migration, il n'en va pas de même pour le contrôle sur pièces d'initiative qui impulse le contrôle fiscal externe. Les bilans des entreprises, intégrés par informatique, privent les SIE d'un regard critique a priori sur ces données et donc de transmissions des anomalies aux ICE. D'après l'analyse de la direction, la méconnaissance de leur secteur, évoquée par les agents des ICE eux-mêmes, serait source de leurs principales difficultés pour la programmation événementielle. Ainsi, le risque est que la moyenne et la haute Corrèze deviennent des niches fiscales ! On peut logiquement douter que la récente migration vers Brive corrigera cette dérive !

Et le service à l'usager dans tout ça ? Eh bien, personne ne se serait plaint. Néanmoins, la possibilité d'un rendez-vous dans le site DGFIP le plus proche du siège social de l'entreprise devrait être offert sur les courriers adressés par l'ICE. (l'enquête de suivi sera confiée à Hercule Poirot, cette préconisation déjà promise précédemment n'ayant pas été mise en place).

Amiante & rapport SOCOTEC : vigilance !

Un des points à l'ordre du jour du CHS du 6 novembre, était la présence d'amiante dans les locaux loués et les bâtiments domaniaux. Il est patent que les « repérages » effectués par la SOCOTEC à la cité administrative laissent dubitatifs : il n'y aurait de l'amiante que dans les dalles du sol du restaurant administratif !?... Un repérage supplémentaire a été annoncé pour 2011, en attendant une détection systématique est obligatoire en cas de travaux comportant des découpages de matériaux (sol, cloisons, etc) : soyons d'autant plus vigilants que cette obligation n'a jamais été respectée par le passé !

A Ussel, où la SOCOTEC s'est contentée d'un simple contact téléphonique, la Présidente du CHS s'est engagée à écrire à l'entreprise pour qu'elle se rende effectivement sur place, la moindre des choses !

Dans les trésoreries, de l'amiante a été repérée dans des matériaux non friables en bon état de conservation.

Nous préconisons au minimum la publication de ces rapports pour que les agents sur place puissent, dès lors qu'ils auront été informés du lieu de situation de ces matériaux, signaler à l'inspecteur hygiène et sécurité, au médecin du travail ou aux membres du CHS leur dégradation éventuelle.

Il est clair que jusqu'à présent la question de l'amiante dans nos locaux a été traitée avec légèreté par l'administration. Cette dernière doit désormais prendre ses responsabilités : il en va de la santé des agents.

✂ -----

Bulletin d'adhésion



Nom : ----- Prénom : -----

Catégorie : ----- Grade : ----- Echelon : ----- Tps partiel : -----

Résidence administrative : ----- Structure : -----

SNADGI-CGT – Centre des Impôts de Tulle - Cité Adm - Place Martial Brigouleix - 19011 TULLE CEDEX
SNT CGT – Trésorerie d'Ussel – Hôtel des Finances – 3 rue Albert Chavagnac – 1900 Ussel